

Beaune Côte & Sud

communauté d'agglomération
www.beaunecoteetsud.com

**DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT
ET DES TRANSPORTS**

**RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU
SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS**

EXERCICE 2022

SOMMAIRE

Introduction

I – INDICATEURS TECHNIQUES PAR ZONE

A – ZONE VILLE DE BEAUNE

- 1. Les déchets ménagers**
 - a) Territoire desservi et organisation générale**
 - b) La collecte séparative**
- 2. Les déchets non ménagers**
 - a) La collecte simultanée**
 - b) Les collectes spécifiques des déchets non ménagers**
- 3. Tonnages enlevés et évolution**
 - a) Collecte en porte-à-porte**
 - b) Points d'apport volontaire**
- 4. Services spécifiques**

B – ZONE HORS BEAUNE

- 1. Les déchets ménagers**
 - a) Territoire desservi et organisation générale**
 - b) La collecte séparative**
- 2. Les déchets non ménagers**
- 3. Tonnages enlevés et évolution**
 - a) Collecte en porte-à-porte**
 - b) Points d'apport volontaire**
- 4. Services spécifiques**

II – INDICATEURS TECHNIQUES COMMUNS

A – DECHETERIES

B – COLLECTE DES VÊTEMENTS

C – TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

- 1. Localisation et mode de traitement**
- 2. Nature des traitements et des valorisations**

D – PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS

III – INDICATEURS FINANCIERS

IV – ANNEXES

RAPPORT ANNUEL Gestion et Prévention des Déchets 2022

INTRODUCTION :

La compétence déchets de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud regroupe les 46 communes suivantes : Aloxe-Corton, Aubigny-la-Ronce, Auxey-Duresses, Baubigny, Beaune, Bligny-les-Beaune, Bouilland, Bouze-les-Beaune, Chevigny-en-Valière, Chorey-les-Beaune, Combertault, Corberon, Corcelles-les-Arts, Corgengoux, Cormot-Vauchignon, Corpeau, Ebaty, Echevronne, La Rochepot, Ladoix-Serrigny, Levernois, Marigny-les-Reuillée, Mavilly-Mandelot, Meloisey, Merceuil, Meursanges, Meursault, Molinot, Montagny-les-Beaune, Monthelie, Nantoux, Nolay, Pernand-Vergelesses, Pommard, Ruffey-les-Beaune, Saint-Aubin, Saint-Romain, Sainte-Marie-La-Blanche, Santenay, Santosse, Savigny-les-Beaune, Tailly, Thury, Val-Mont, Vignoles, Volnay. La population totale est de 44 343 habitants soit environ 20 000 foyers.

Les communes de Chagny, Changes, Chaudenay, Paris-l'Hôpital, Dezize-les-Maranges, Puligny-Montrachet et Chassagne-Montrachet continuent à être gérées, pour cette compétence, par le SIRTOM de Chagny. La Communauté d'Agglomération est ainsi représentée par des élus au sein du Comité Syndical, qui définit librement sa politique.

En ce qui concerne l'année 2022, 2 zones seront distinguées, correspondant aux 2 taux de TEOM appliqués sur le territoire.

- Zone Ville de BEAUNE,
- Zone hors BEAUNE.

I - INDICATEURS TECHNIQUES

A - ZONE VILLE DE BEAUNE

Ce service est assuré **en régie** pour la collecte des déchets ménagers et met en œuvre trois équipes de trois personnes à temps plein, complété par une mini benne (un chauffeur et un ripeur) qui dessert les impasses et autres voies difficiles d'accès.

La Régie communautaire assure également la collecte de trois communes hors BEAUNE : RUFFEY-lès-BEAUNE, VIGNOLES et CHOREY-lès-BEAUNE.

La collecte du verre et des papiers s'effectue en apport volontaire par un prestataire de services (Bourgogne Déchets Service, marché renouvelé depuis le 01/12/2019).

Deux collectes supplémentaires payantes hebdomadaires sont effectuées en régie pour les déchets assimilés (hôtels, restaurants, commerçants, administrations etc.)

Deux collectes hebdomadaires des cartons sont réalisées par un prestataire pour les activités commerciales.

1. Les déchets ménagers

a) Territoire desservi et organisation générale :

Les services communautaires assurent la collecte des déchets de la Ville de Beaune et de ses 3 hameaux : GIGNY, CHALLENGES et LA MONTAGNE ainsi que des communes de CHOREY-lès-BEAUNE, RUFFEY-lès-BEAUNE et VIGNOLES représentant 24 167 habitants.

- **Mode de collecte**

Les ordures ménagères sont collectées en porte à porte soit en bacs avec un couvercle rouge grenat soit en sacs noirs (pour les habitations exigües du centre-ville).

- **Fréquence de collecte**

La Ville de BEAUNE est divisée en cinq secteurs de ramassage des ordures ménagères (hors recyclables) suivant la même fréquence, soit 2 collectes par semaine réalisées entre 4 H 00 et 12 H 00.

Secteur 1 : La Montagne, Gigny, Challenges, Camp Américain

Secteur 2 : Bretonnière, parc de la Bouzaise, Blanches-Fleurs

Secteur 3 : Vignes Rouges, Saint Jacques

Secteur 4 : Quartier Colbert, Gare

Secteur 5 : Centre Ville, quartier du Lac

Les communes de VIGNOLES et RUFFEY-lès-BEAUNE sont collectées le mercredi en ordures ménagères. La commune de CHOREY-LES-BEAUNE est collectée le lundi matin.

b) **La collecte séparative :**

Les matériaux triés sont :

- le verre
- les papiers
- les emballages ménagers recyclables (bouteilles et flacons plastiques, briques alimentaires, cartons et emballages métalliques).

Les modalités de collecte :

Les emballages ménagers recyclables sont collectés en porte à porte dans un bac à couvercle jaune ou dans des sacs jaune transparents spécifiques à la collecte de ces emballages. (Ces sacs sont mis à disposition par la Communauté d'Agglomération).

Les emballages recyclables sont collectés, sur BEAUNE, suivant les secteurs indiqués précédemment une fois par semaine, les mercredis et jeudis.

La collecte des emballages recyclables sur les communes de CHOREY-lès-BEAUNE, VIGNOLES et RUFFEY-lès-BEAUNE est effectuée le mercredi.

Le verre et les papiers sont collectés en apport volontaire dans des colonnes, soit aériennes, soit enterrées (ou semi-enterrées) selon leur situation géographique (les points d'apport volontaire enterrés ont été placés au centre-ville, pour des raisons de respect du patrimoine et de qualité de l'environnement).

2. Les déchets non-ménagers

Définition :

Les déchets ménagers assimilés sont ceux produits par les personnes publiques ou privées autres que les ménages, mais de même nature.

a) La collecte simultanée :

Les déchets non-ménagers dits assimilés générés par les producteurs autres que les ménages (administrations, industriels, restaurants et commerce...) sont collectés en même temps que les particuliers.

b) Les collectes spécifiques des déchets non-ménagers :

*** les cartons :**

Deux collectes hebdomadaires des cartons issus des activités commerciales, le mardi et le jeudi soir à partir de 17 H 00, suivant un circuit spécifique.

*** les ordures ménagères :**

Selon les secteurs, une ou deux tournées supplémentaires ont été mises en place le lundi et/ou le jeudi matin (de 4 H 00 à 12 H 00).

Les utilisateurs signent une convention avec la Communauté d'Agglomération portant sur un ou plusieurs ramassages supplémentaires par semaine, pour un coût de 35 €/mois par collecte supplémentaire hebdomadaire.

***la redevance spéciale :**

Par sa délibération du 28 juin 2001, le Conseil Municipal de BEAUNE a décidé la mise en œuvre de l'aspect « grande quantité » de la redevance spéciale.

Cet aspect vise les gros producteurs de déchets assimilés dont le volume produit (supérieur à 1200 litres hebdomadaire) génère un coût de collecte et de traitement supérieur au montant de la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) acquittée. Les producteurs étant exonérés de la TEOM sont également concernés.

Selon les dispositions de la loi du 13 juillet 1992, la Collectivité doit répercuter sur les assujettis le coût du service rendu. Ainsi, a été retenue comme base de calcul le prix de revient du service (collecte et traitement) soit 31,00 € /m³ (tarif voté au conseil communautaire).

Prise en compte de la TEOM dans le calcul de la redevance spéciale :

Pour les établissements privés, le montant acquitté de la TEOM est déduit du montant estimé de la redevance lorsque celui-ci est supérieur ; ceci afin de ne pas dépasser le prix de revient du service rendu.

Pour les établissements non assujettis, la redevance spéciale est appliquée dès le premier m³ collecté. Un forfait « petite quantité » a été mis en place pour ceux produisant moins de 400 litres hebdomadaire.

Prise en compte de la spécificité de l'activité des établissements :

La saisonnalité de l'activité est intégrée dans le calcul de la redevance (vacances pour les établissements scolaires, basse saison touristique pour les hôtels et les restaurants).

Par ailleurs, les assujettis peuvent être exonérés de paiement de la redevance en faisant appel à tout autre prestataire pour l'évacuation et le traitement de leurs déchets, sous réserve de l'agrément de l'entreprise prestataire par la Communauté d'Agglomération.

Les établissements assujettis à la redevance « grande quantité » peuvent également, à leur demande, bénéficier des collectes supplémentaires moyennant le paiement de la redevance « fréquence ».

Le service « fréquence » et le service « grande quantité » feront l'objet d'une convention distincte avec la Communauté d'Agglomération.

3. Tonnages enlevés et leur évolution

a) Collecte en porte à porte :

TYPE	TONNAGE 2021	TONNAGE 2022	EVOLUTION
Ordures Ménagères	6 337	6 294	-0,68%
Emballages ménagers	711	709	-0,28 %
Total	7 048	7 003	-0,64 %
Cartons commerçants	360	394	+ 9,4 %
Total	7 408	7 397	-0,15 %

b) Point d'apport volontaire :

TYPE	TONNAGE 2021	TONNAGE 2022	EVOLUTION
Verre	1 244	1 405	+ 13 %
Papiers	367	319	-13 %
Total	1 611	1 724	+ 7 %

4. Services spécifiques

- Contenants de déchets ménagers

Un bac à couvercle grenat et un bac à couvercle jaune sont mis à disposition de chaque foyer beauinois. Les volumes sont déterminés en fonction du nombre de personnes vivant au foyer.

Depuis le 25 juin 2021, le marché a été attribué à la Société SULO.

EVOLUTION DU PARC DE BACS MIS A DISPOSITION DES HABITANTS ENTRE 2010 ET 2022

	BAC ROUGES	BACS JAUNES	TOTAL
2010	7 346	6 312	13 658

2011	7 609	6542	14 155
2012	7 686	6 625	14 311
2013	7 725	6 658	14 383
2014	7 784	6 763	14 547
2015	7812	6 845	14 657
2016	8 047	7 024	15 071
2017	8 194	7 190	15 384
2018	8 261	7 276	15 537
2019	8 366	7 384	15 750
2020	8 454	7 476	15 930
2021	8 534	7 626	16 160
2022	8609	7731	16 340

B – ZONE HORS BEAUNE (Pays beaunois + Secteur de NOLAY)

Les SIVOM du Pays beaunois et du Canton de NOLAY ont mis en place la collecte sélective des déchets ménagers respectivement en juin 2001 et juin 2003.

Ce service est assuré par un prestataire (Société ECT Collecte) pour la collecte simultanée des ordures ménagères et des emballages recyclables (marché du 01/01/2021 au 31/12/2023).

La collecte du verre et des papiers s'effectue en apport volontaire par un prestataire de services (Bourgogne Déchets Service, marché du 1/12/2019 au 30/11/2023).

1. Les déchets ménagers

a) Territoire desservi et organisation générale :

Le territoire concerné par cette zone est les anciens SIVOM du Pays beaunois et du Canton de NOLAY qui comptent 41 communes : Aloxe-Corton, Aubigny-la-Ronce, Auxey-Duresses, Baubigny, Bligny-les-Beaune, Bouilland, Bouze-les-Beaune, Chevigny-en-Valière, Combertault, Corcelles-les-Arts, Corgengoux, Cormot-Vauchignon, Corpeau, Ebaty, Echevronne, Ladoix-Serrigny, La Rochepot, Levernois, Marigny-les-Reullée, Mavilly-Mandelot, Meloisey, Merceuil, Meursanges, Meursault, Molinot, Montagny-les-Beaune, Monthelie, Nantoux, Nolay, Pernand-Vergelesses, Pommard, Santosse, Saint Aubin, Saint Romain, Sainte-Marie-le-Blanche, Santenay, Savigny-les-Beaune, Taily, Thury, Val-Mont, Volnay.

La population totale est de 20 818 habitants.

- **Mode de collecte**

Les ordures ménagères sont collectées en porte à porte et en simultanément avec les emballages, dans des bennes bi-compartmentées.

- **Fréquence de collecte**

La collecte est effectuée une fois par semaine, pour toutes les communes.

b) **La collecte séparative :**

Les matériaux triés sont :

- le verre
- les papiers
- les emballages ménagers recyclables (type bouteilles et flacons plastiques, briques alimentaires, cartons et emballages métalliques).

Les modalités de collecte :

Les emballages ménagers recyclables sont collectés en porte à porte et en simultané avec les ordures ménagères dans un bac à couvercle jaune. (Ces bacs sont mis à disposition par la Communauté d'Agglomération).

Le verre et les papiers sont collectés en apport volontaire dans des colonnes aériennes. Toutes les communes du territoire possèdent au minimum un point d'apport volontaire composé de deux colonnes, plus un point par hameau, le cas échéant.

2. Les déchets non-ménagers

Définition :

Les déchets ménagers assimilés sont ceux produits par les personnes publiques ou privées autres que les ménages, mais de même nature.

La collecte spécifique des déchets non-ménagers

Les déchets non ménagers dits assimilés générés par les producteurs autres que les ménages (hôtels, restaurants, métiers de bouche en général...) sont collectés lors des collectes des ménages, effectuées par le prestataire ECT-COLLECTE.

Prise en compte de la TEOM dans le calcul de la redevance spéciale :

Pour les établissements redevables, le montant acquitté de la TEOM est déduit du montant estimé de la redevance lorsque celui-ci est supérieur ; ceci afin de ne pas dépasser le prix de revient du service rendu.

Prise en compte de la spécificité de l'activité des établissements :

La saisonnalité de l'activité est intégrée dans le calcul de la redevance (basse saison touristique pour les hôtels et les restaurants).

Date d'effet de la redevance :

La redevance spéciale a été mise en place le 1^{er} octobre 2005 (dernier trimestre 2005) sur l'ancien secteur du SIVOM du Pays beaunois.

Depuis le 1^{er} janvier 2012, la Communauté d'Agglomération a harmonisé la redevance spéciale sur l'ensemble de son territoire.

La méthode de calcul appliquée est celle qui a été mise en place sur la Ville de BEAUNE (31 €/m³ à partir d'une production de 1200 litres par semaine).

Depuis le 1^{er} janvier 2013, la redevance spéciale a été mise en place pour toutes les communes membres de la Collectivité.

Elle est composée d'une part fixe (1 €/habitant) pour les déchets des bâtiments administratifs, des écoles et des ateliers municipaux, et d'une part variable prenant en compte les déchets des salles polyvalentes, cimetières, piscines municipales et campings (31 €/m³).

3. Tonnages enlevés et leur évolution

a) Collecte en porte à porte :

TYPE	TONNAGE 2021	TONNAGE 2022	EVOLUTION
Ordures Ménagères	4 357	4 308	-1,12 %
Emballages ménagers	482	502	+4,15 %
<u>Total</u>	4 839	4 810	-0,6 %

b) Points d'apport volontaire :

TYPE	TONNAGE 2021	TONNAGE 2022	EVOLUTION
Verre	1 508	1 455	-3,5 %
Papiers	377	327	-13 %
<u>Total</u>	1 885	1 782	-5,5 %

4. Services spécifiques

- Contenants de déchets ménagers

La Collectivité est propriétaire du parc de bacs jaunes mis à disposition des habitants sur le territoire hors BEAUNE.

Comme pour le territoire de la Ville de BEAUNE, la livraison et la maintenance des bacs à couvercle jaune sur les communes hors de BEAUNE sont assurés par la Société SULO, titulaire du marché.

Les bacs à ordures ménagères sont désormais fournis à tous les habitants du territoire communautaire.

II - INDICATEURS TECHNIQUES COMMUNS

A - DECHETERIES

La Communauté d'Agglomération compte 4 déchèteries sur son territoire. :

- Travoisy
- Meursault
- Savigny-lès-Beaune
- Nolay

Les marchés d'exploitation de ces déchèteries a été renouvelés en juillet 2019, les lots 1 pour le gardiennage et le lot 2 pour la rotation et le traitement des bennes ont été attribués à l'entreprise Beaune Déchets Services, le lot 3 pour la collecte et les traitement des déchets dangereux à l'entreprise SETEO.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Travoisy	6 848	6 831	6 530	6 761	6 097	7 680	6 565
Meursault	2 715	2 947	3 016	2 996	2 481	3 030	2 574
Savigny	1 984	1 965	2 214	2 259	1 928	2 202	1 950
Nolay	1 424	1 348	1 340	1 493	1 399	1 656	1 369
TOTAL	13 376	13 091	13 100	13 513	11 910	14 568	12 457

Les tonnages 2022 sont en baisse (-15%) après une forte hausse en 2021 (+22%) suite à l'année 2020, particulière du COVID où les déchèteries avaient été fermées.

B – COLLECTE DES VÊTEMENTS

Des points d'apport volontaire pour la collecte des Textiles, Linges de maison et Chaussures (TLC) ont été mis en place par l'association LE RELAIS sur plusieurs communes du territoire. Le tableau suivant récapitule l'évolution des tonnages collectés :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
TLC	170 T	158 T	168 T	177 T	182 T	178,1 T	164T	147 T
	3,77 kg/hab	3,51 kg/hab	3,7 kg/hab	3,9 kg/hab	4,1 kg/hab	4 kg/hab	3,7 kg/hab	3,3 kg/hab

Alors que la baisse en 2020 pouvait s'expliquer par rapport à l'interruption du service lors du premier confinement, les tonnages continuent de baisser régulièrement depuis.

Cette filière est gérée par l'éco-organisme Re_fashion, anciennement EcoTLC, qui soutient financièrement l'association le Relais pour la collecte et le traitement des Textiles, Linges de maison et Chaussures sur notre territoire.

C – TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

1 - Localisation et mode de traitement :

MATERIAUX	LOCALISATION	MODE de TRAITEMENT
-----------	--------------	--------------------

Ordures ménagères brutes	1. Quai de transfert Travoisy (commune de Ruffey les Beaune) 2. Centre tri-méthanisation-compostage ECOCEA à CHAGNY	Stockage transfert Méthanisation-compostage Enfouissement	-
Emballages	Centre de tri de Bourgogne Recyclage situé à RUFFEY-lès-BEAUNE (Travoisy)	Tri et conditionnement puis évacuation vers les recycleurs dans le cadre du contrat avec CITEO.	
Papiers	Centre de tri de Bourgogne Recyclage situé à RUFFEY-lès-BEAUNE (Travoisy)	Tri, conditionnement et évacuation vers la papeterie de Golbey (88)	
Verre	Centre de tri de SOLOVER à Chamforgeuil (71)	Recyclage à l'usine St Gobain de Chalon-sur-Saône (71)	
Cartons des commerçants	Le centre de tri de Bourgogne Recyclage situé à RUFFEY-lès-BEAUNE (Travoisy)	Tri, conditionnement et évacuation vers les recycleurs dans le cadre du contrat avec CITEO	

2 - Nature des traitements et des valorisations :

Ordures ménagères :

Suite à la fermeture de centre de stockage des déchets ultimes de Vic de Chassenay, la compétence traitement des ordures ménagères a été confiée au SMET 71 (CHAGNY) au 1^{er} janvier 2018. La compétence transfert a été reprise par la Communauté d'Agglomération.

a) Transfert des ordures ménagères :

Un marché a été passé depuis le 1^{er} janvier 2018 avec BOURGOGNE RECYCLAGE pour la réception sur le quai de transfert et le transfert des ordures ménagères chez ECOCEA. Ce marché a été passé pour une durée d'un an renouvelable une fois.

b) Traitement des ordures ménagères :

Les ordures ménagères subissent un tri mécano-biologique qui permet de séparer la partie fermentescible des autres déchets. Cette partie est méthanisée et compostée. Le méthane produit est directement injecté dans le réseau GRDF et permet d'alimenter en partie l'usine Terreal située à côté d'ECOCEA. Le compost, mélangé à celui fabriqué grâce aux déchets verts, est revendu après normalisation.

- **ECOCEA :**
 - Apport global77 839 T
 - Dont OMR traités 67 242 T
 - Biogaz produit 4 millions Nm³
 - Biométhane injecté20 millions KWh
 - Tonnages traités CABCS (15%) 10 602 T
 -
- **ISDND (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux) :**

- Apport global 60 804 T
- Dont refus ECOCEA (63%)..... 38 388 T
- OMR 9%)5 525 T
- DNR (25%)15 291 T

Emballages ménagers :

Au 1^{er} janvier 2018, la Communauté d'Agglomération a signé le nouveau Contrat pour l'Action et la Performance (CAP) dans le cadre du barème F, avec CITEO, nouveau nom qui regroupe Eco-emballages et EcoFolio. La reprise des matériaux issus de la collecte sélective a fait l'objet d'une consultation, attribué aux filières pour le carton, l'acier, aluminium, le recyclage des plastiques a été confié à BOURGOGNE RECYCLAGE.

Le recyclage des papiers fait maintenant partie d'un contrat direct avec le recycleur, la papeterie Norske Skog situé à Golbey (88).

a) Centre de tri :

Le centre de tri est situé sur la commune de Travoisy. C'est la société Bourgogne Recyclage qui en a la responsabilité et la gestion.

Sa mission est de trier les emballages pour le conditionnement (mise en balle), le stockage et l'évacuation vers les repreneurs.

Le centre de tri est composé de :

- zone de stockage
 - chaîne de tri mécanique
 - presse à balle
 - zone de stockage des produits conditionnés
- Capacité maximum d'accueil et de traitement : 8 000 T/an d'emballages et 6 000 T/an de journaux magazines.
 - Tonnages traités en 2022 (tonnage entrant) : 4 320 T d'emballages et 5 700 T de journaux magazines.
 - Taux d'exploitation du site en 2022 : 54 % pour les emballages et 95 % pour les journaux.

D – PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS

L'Agglomération a validé en février 2021, son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Pour rappel, le PLPDMA de l'Agglomération élaboré pour une durée de 6 ans, est en cohérence avec les objectifs de la région BFC et du Programme Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) sur la réduction globale de :

- -15 % de DMA entre 2010 et 2025
- -20% de DMA entre 2010 et 2031.

Certains flux de déchets pris en charge en déchèterie sont ciblés par les objectifs de réduction suivants :

Flux	Réduction entre 2010 et	Réduction entre 2010 et
------	-------------------------	-------------------------

	2025	2031
Végétaux	-17 %	-45%
Encombrants/DNR	-34 %	-38%
Inertes/Gravats	-13%	-13%

L'année 2022 a été une année de reprise des actions de sensibilisation.

EN 2022, LES ACTIONS PHARES ETAIENT :

- **Communication autour du PLPDMA :**

130 publications sur la page Facebook Prévention Déchets Agglo Beaune et **5** articles de presse.

- **Sensibilisation des publics**



.324 scolaires sensibilisés à la thématique de la prévention des déchets.

.130 personnes sensibilisées lors d'animations périsco et extra scolaires

.1 846 personnes sensibilisées grâce aux stands lors des Fêtes du quartier Bretonnière à Beaune, les Ateliers zéro déchets Zéro Gaspillage proposés par Le service Déchets de l'Agglomération et par le Conseil Départemental de la Côte d'Or, lors de temps d'échanges en porte à porte ou sur les sites de compostage partagé.

.1 hébergement touristique équipé en outils de communication et matériel pour réduire la production de déchets lors de l'accueil de leurs clients.

.42 foyers ont été sensibilisés au tri et à la prévention des déchets en 2022, lors de sensibilisation dans les immeubles.

- **Eco-exemplarité de la collectivité**

.38 prêts de matériel de tri et/ou de gobelets réutilisables ont été réalisés.

- **Promotion du compostage individuel et collectif**

.11 permanences de distribution organisées (374 composteurs remis)

.293 foyers individuels se sont dotés de composteur

.23 foyers ont reçu un 2nd composteur via une participation financière

.58 composteurs pour les foyers individuels ont été échangés

.1 site de compostage collectif installé en pied d'immeuble

.1 site de compostage collectif installé en camping

.1 établissements scolaires ou de restauration scolaire ont installé un site de compostage

.8 sites ont été installés en entreprises et associations

.45 foyers ont eu accès à un site de compostage partagé soit 100 personnes.

.12 sessions gratuites de broyage de végétaux soit 59 h de broyage pour les particuliers entre janvier et novembre sur les quatre déchèteries communautaires. 200 personnes ont été accueillies et environ + 86 m³ de broyat a été produit et + de 10 bennes ont été évitées.



Evolution des tonnages et ratios en Kg/hab./an liés aux actions de prévention des déchets depuis 2010 :

Entre 2010 et 2022, les DMA ont diminué de 3 951 tonnes (31 709 en 2010 à 27 758 en 2022) soit environ -12,5 %. Le ratio en Kg/an/habitant des DMA a diminué de 67 Kg en passant de 694 Kg/hab./an à 626 Kg/hab./an soit environ -9,8%.

Dont, sur la même période :

- Les OMA collectées ont diminué de 1 369 tonnes soit - 8% (16 869 tonnes en 2010 à 15 500 en 2022), le ratio est passé de 369 Kg/hab./an en 2010 à 350 Kg/hab./an en 2022 soit - 5,1 % par habitant.

- Les apports en déchèteries, ont baissé de 2 581 tonnes soit -17% (14 840 tonnes en 2010 et 12 259 tonnes en 2022), le ratio est passé de 325 Kg/hab./an à 276 Kg/hab./an, soit - 17,4 % par habitant.

La baisse du ratio de DMA est légère sur le territoire de l'Agglomération cependant elle est plus importante sur les apports en déchèterie.

**DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT
ET DES TRANSPORTS**

**RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU
SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS**

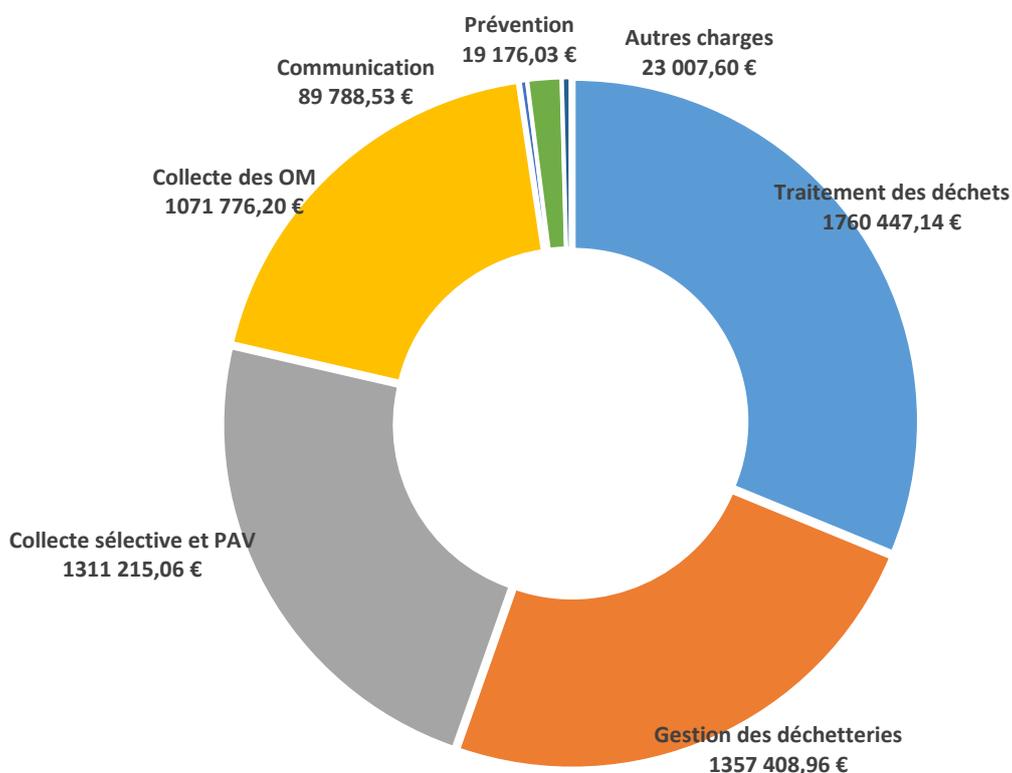
EXERCICE 2022

III - Indicateurs Financiers

Dépenses de fonctionnement

Par postes principaux

Poste de dépense	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Evo. en €	Evo. en %
Traitement des déchets	1 697 625,93 €	1 760 447,14 €	62 821,21 €	3,70%
Gestion des déchetteries	1 336 186,33 €	1 357 408,96 €	21 222,63 €	1,59%
Collecte sélective et PAV	1 400 307,68 €	1 311 215,06 €	-89 092,62 €	-6,36%
Collecte des OM	1 133 068,85 €	1 071 776,20 €	-61 292,65 €	-5,41%
Prévention	19 426,44 €	19 176,03 €	-250,41 €	-1,29%
Communication	15 052,97 €	89 788,53 €	74 735,56 €	496,48%
Autres charges	27 536,38 €	23 007,60 €	-4 528,78 €	-16,45%
Total DF	5 629 204,57 €	5 632 819,51 €	3 614,94 €	0,06%



Par typologie de dépenses

Nombre d'habitant*	46 692	46 553
--------------------	--------	--------

*Population DGF hors SIRTOM

		2021	2022	Evolution p/r à 2022
COLLECTE		3 869 562,85 €	3 740 400,21 €	17,24%
Porte à Porte Ordures ménagères		1 133 068,85 €	1 071 776,20 €	-5,41%
Régie	Masse Salariale et Formation	414 634,69 €	424 565,98 €	2%
	Véhicules et fluides	105 391,39 €	100 043,15 €	-5%
	Frais généraux	900,00 €	- €	-100%
Maintenance des bacs		32 748,04 €	22 966,95 €	-30%

Prestations externes	387 365,46 €	357 460,61 €	-8%
Dotations aux amortissements	192 029,27 €	166 739,51 €	-13%

Porte à Porte Collecte Sélective et Points d'Apports Volontaires (PAV)		1 400 307,68 €	1 311 215,06 €	-6,36%
Régie	Masse Salariale et Formation	207 317,34 €	212 282,99 €	2%
	Véhicules et fluides	52 695,69 €	52 695,69 €	0%
	Frais généraux	450,00 €	- €	-100%
Maintenance des bacs		15 624,88 €	8 097,82 €	-48%
Maintenance des PAV		17 661,63 €	17 490,00 €	-1%
Prestations externes		1 010 543,50 €	937 278,80 €	-7%
Dotations aux amortissements		96 014,63 €	83 369,75 €	-13%

Déchèteries	1 336 186,33 €	1 357 408,96 €	1,59%
	181 273,04 €	21 222,63 €	

	2021	2022	Evolution p/r à 2022
TRAITEMENT	1 697 626 €	1 760 447 €	3,70%

Transfert et traitement des Ordures Ménagères (SMET71)	1 697 625,93 €	1 760 447,14 €	3,70%
--	----------------	----------------	-------

	263 797,93 €	62 821,21 €	
	2021	2022	Evolution p/r à 2022

AUTRES CHARGES dont :	62 016 €	131 972 €	112,80%
------------------------------	----------	-----------	---------

Communication	15 052,97 €	89 788,53 €	496,48%
Prévention	19 426,44 €	19 176,03 €	-1,29%
Remboursement des intérêts d'emprunts	3 014,87 €	3 169,52 €	5,13%
Divers	24 521,51 €	19 838,08 €	-19,10%

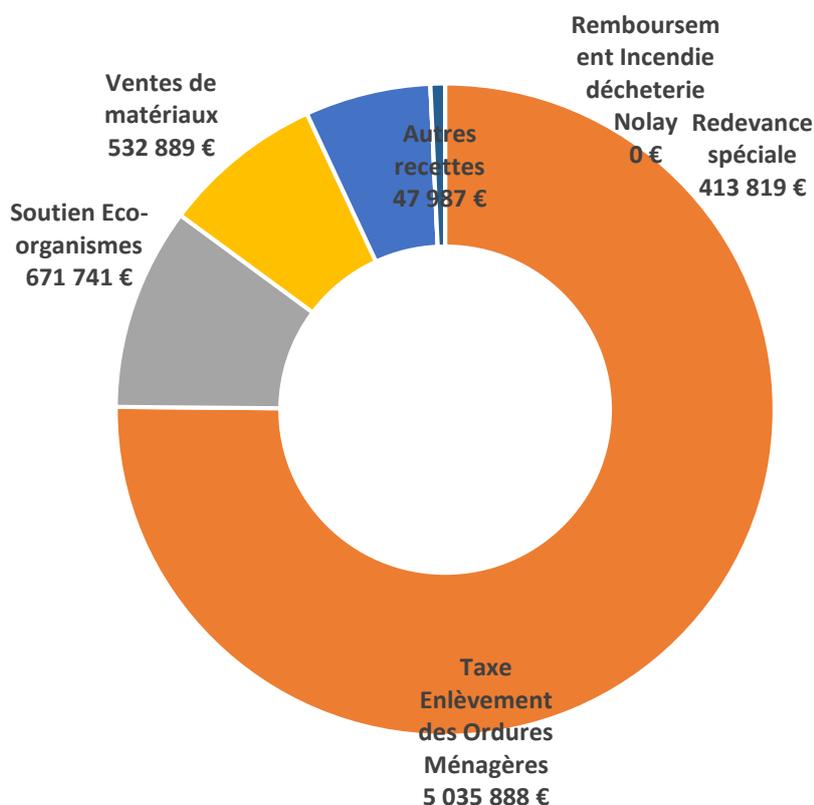
	2021	2022	Evolution p/r à 2022
TOTAL GENERAL	5 629 204,57 €	5 632 819,51 €	0,06%

	2021	2022	Evolution p/r à 2022
COLLECTE	82,87 €	80,11 €	-3,34%
Porte à Porte Ordures ménagères	24,27 €	22,95 €	-5,41%
Porte à Porte Collecte Sélective et Points d'Apports Volontaires (PAV)	30 €	28 €	-6,36%
Déchèteries	28,62 €	29,07 €	1,59%
TRAITEMENT	36,36 €	37,70 €	3,70%
DEPENSES GENERALES dont :	1,33 €	2,83 €	112,80%
Communication	0,32 €	1,93 €	498,26%
Prévention	1,04 €	0,41 €	-60,39%
Remboursement des intérêts d'emprunts	0,06 €	0,07 €	5,44%
Finances : ICNE, Admission en non valeur	0,53 €	0,43 €	-18,86%
TOTAL GENERAL	120,56 €	120,64 €	0,06%

Recettes de fonctionnement

Par postes principaux

Poste de recettes	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Evo. en €	Evo. en %
Taxe Enlèvement des Ordures Ménagères	4 791 245,00 €	5 035 888,00 €	244 643,00 €	5,11%
Soutien Eco-organismes	662 790,53 €	671 740,90 €	8 950,37 €	1,35%
Ventes de matériaux	414 072,84 €	532 888,51 €	118 815,67 €	28,69%
Redevance spéciale	206 060,48 €	413 819,22 €	207 758,74 €	100,82%
Autres recettes	4 663,72 €	47 987,48 €	43 323,76 €	928,95%
Amortissements des subventions	21 725,00 €	21 875,25 €	150,25 €	0,69%
Total RF	6 100 557,57 €	6 724 199,36 €	78 176,48 €	1,30%



Par typologie de recettes

Nombre d'habitant*	46 692	46 553
--------------------	--------	--------

*Population DGF hors SIRTOM

	2021	2022	Evolution p/r à 2021
TEOM	4 791 245,00 €	5 035 888,00 €	5,11%
Soutien Eco-Organismes	662 790,53 €	671 740,90 €	1,35%
Programme local de prévention (ADEME)	- €	- €	
Matériaux	414 072,84 €	636 594,72 €	53,74%
Cartons	187 579,49 €	225 934,51 €	20,45%
Féailles et batteries	57 637,81 €	26 665,45 €	-53,74%
Journaux - Magazines	60 735,26 €	129 995,41 €	114,04%
Métaux et Plastiques	49 786,39 €	166 865,58 €	235,16%

Verre	50 118,39 €	75 155,27 €	49,96%
facturation de professionnels en déchèterie	8 215,50 €	11 978,50 €	45,80%
Redevance Spéciale	206 060,48 €	413 819,22 €	100,82%
Redevance Spéciale	192 702,80 €	395 431,76 €	105,20%
Collecte supplémentaire	13 357,68 €	18 387,46 €	37,65%
Refacturation SIRTOM Chagny	- €	- €	
Remboursement Incendie déchèterie Nolay	- €	- €	
Autres recettes	4,663,72	45 461,20 €	874,78%
Amortissement des subventions	21 725,00 €	21 875,25 €	0,69%
Total général	6 100 557,57 €	6 825 379,29 €	11,88%

	2021	2022	Evolution p/r à 2021
TEOM	102,61 €	107,85 €	5,11%
Soutien Eco-Organismes	14,19 €	14,39 €	1,35%
Matériaux	8,87 €	13,63 €	53,74%
Cartons	4,02 €	4,84 €	20,45%
Féailles	1,23 €	0,57 €	-53,74%
Journaux - Magazines	1,07 €	3,57 €	235,16%
Acier et Plastiques	1,07 €	3,57 €	235,16%
Verre	1,07 €	1,61 €	49,96%
Redevance Spéciale	4,41 €	8,86 €	100,82%
Redevance Spéciale	4,13 €	8,47 €	105,20%
Collecte supplémentaire	0,29 €	0,39 €	37,65%
Refacturation SIRTOM Chagny	- €	- €	
Remboursement Incendie déchèterie Nolay	- €	- €	
Autres recettes	0,10 €	0,97 €	874,78%
Amortissement des subventions	0,47 €	0,47 €	0,69%
Total général	130,66 €	146,18 €	11,88%

Dépenses d'investissement

Dépenses d'investissement

	2021	2022
Acquisitions Points d'Apports Volontaires	€ -	€ 17 054
Acquisition camion benne	€ -	€ -
Acquisition mini benne	€ -	€ -
Travaux Déchèteries	€ 20 738	€ 6 880
Acquisitions Bacs Rouges	€ 39 177	€ 36 448
Composteurs	€ 18 427	€ 24 024
Acquisitions Bacs jaunes	€ 17 396	€ 16 466

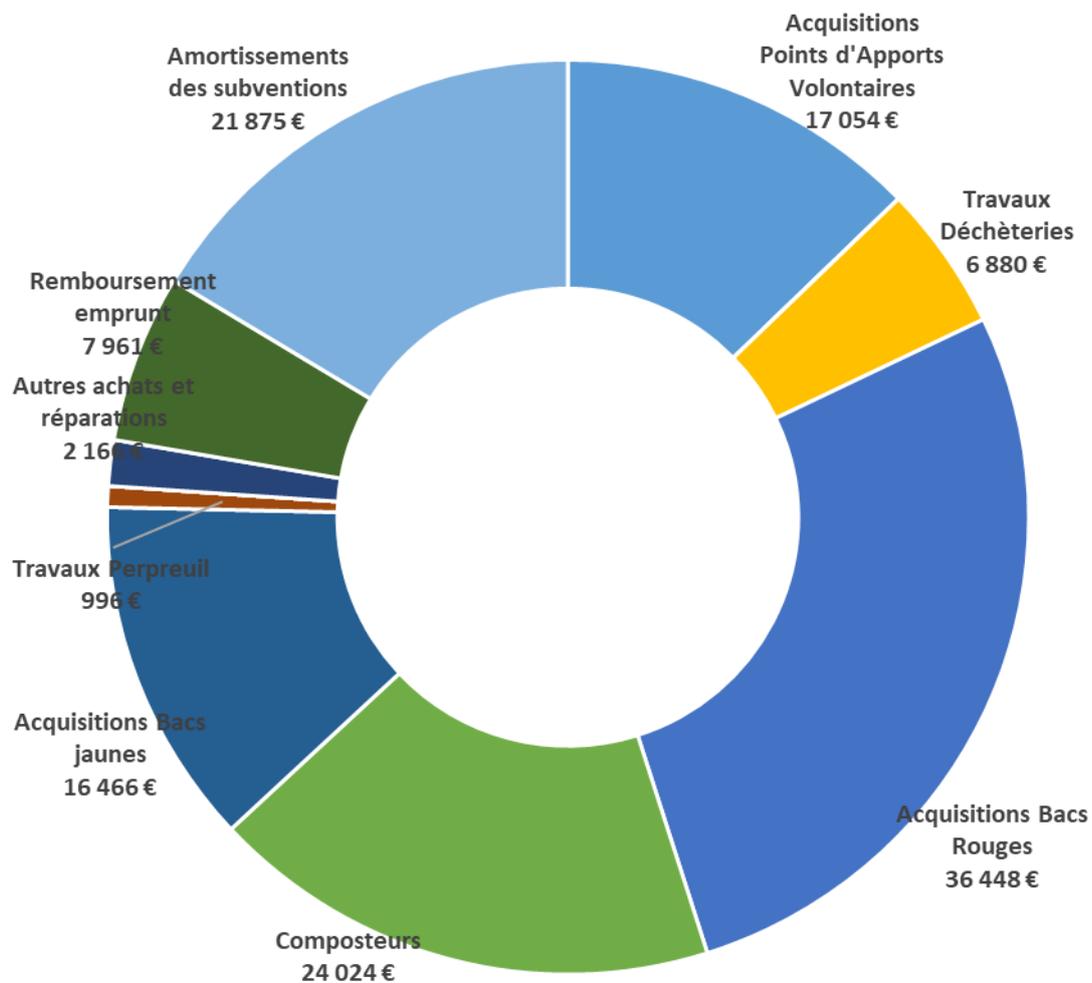
	€	€
Travaux Perpreuil	27 227	996
Corbeilles	5 609	-
Abri à moutons Travoisy	8 394	-
Autres achats et réparations	3 969	2 166
Remboursement emprunt	7 582	7 961
Amortissements des subventions	21 725	21 875
Acquisition véhiculier ZOE	-	-

Total	€ 170 244	133 871 €
--------------	------------------	------------------

Recettes d'investissement

	2021	2022
Subventions	€ 722	€ 20 126
Recettes diverses	€ -	
Amortissements immo.	€ 288 044	€ 250 109
Résultat de fonctionnement affecté	€ -	€ 1 800 000
Excédent antérieur reporté	€ 1 118 951	€ 1 237 473
Total	€ 1 407 717	€ 3 307 708

NB : les acquisitions points d'apports volontaires comprennent les 17 054 € relatifs à la Colonne à verre type Hubl'O 3m3.



NB : au niveau de la population, les données sont issues de la base INSEE 2022 et DGF 2022 à l'exception des éléments de Saône et Loire qui n'ont pas été mis à jour pour 2022. Les éléments de 2021 ont ainsi été repris pour Chagny, Chassagne, Puligny, Change, Chaudenay, Dezize, Paris l'Hopital (8509 habitants en DGF et 8174 habitants en INSEE).

IV – ANNEXES

Annexe n°1 : Service de collecte des déchets ménagers : Synthèse du territoire en 2021

Annexe n°2 : Performances 2021

Annexe n°3 : Déchèteries : évolution des tonnages 2013 et 2021

Annexe n°4 : Tableau synthétique des flux en 2021

Annexe n°5 : Inventaire du parc de bacs et des PAV

Annexe n°6 : Etat du parc de véhicules de la Régie

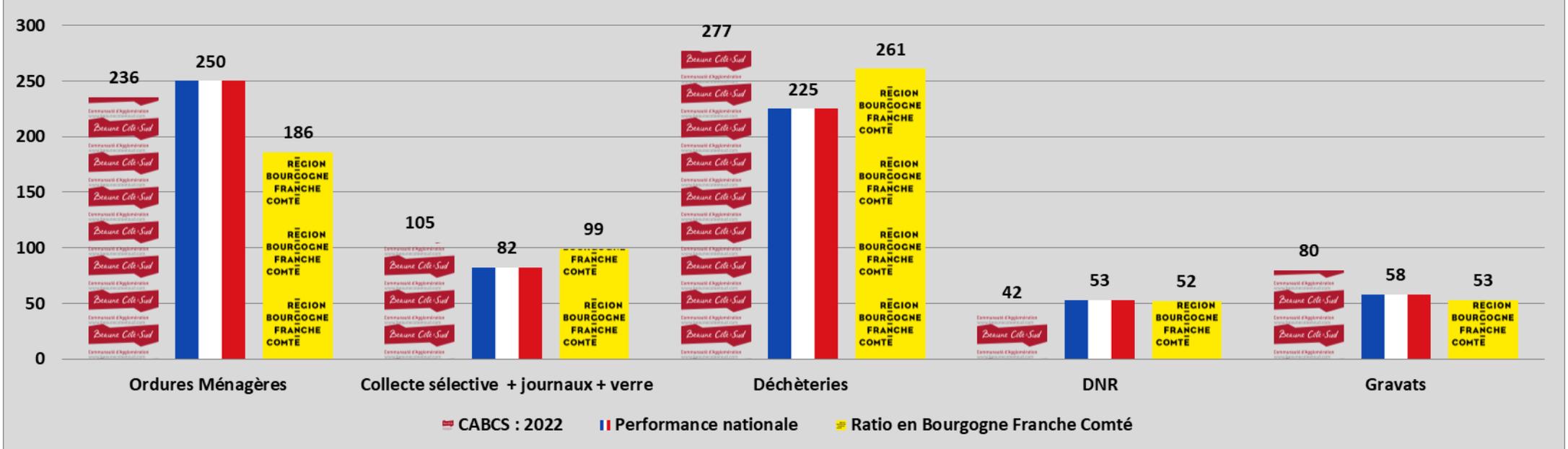
Annexe n°7 : Bilan de la distribution des composteurs en 2022

Annexe n°1 : Evolution des tonnages du territoire

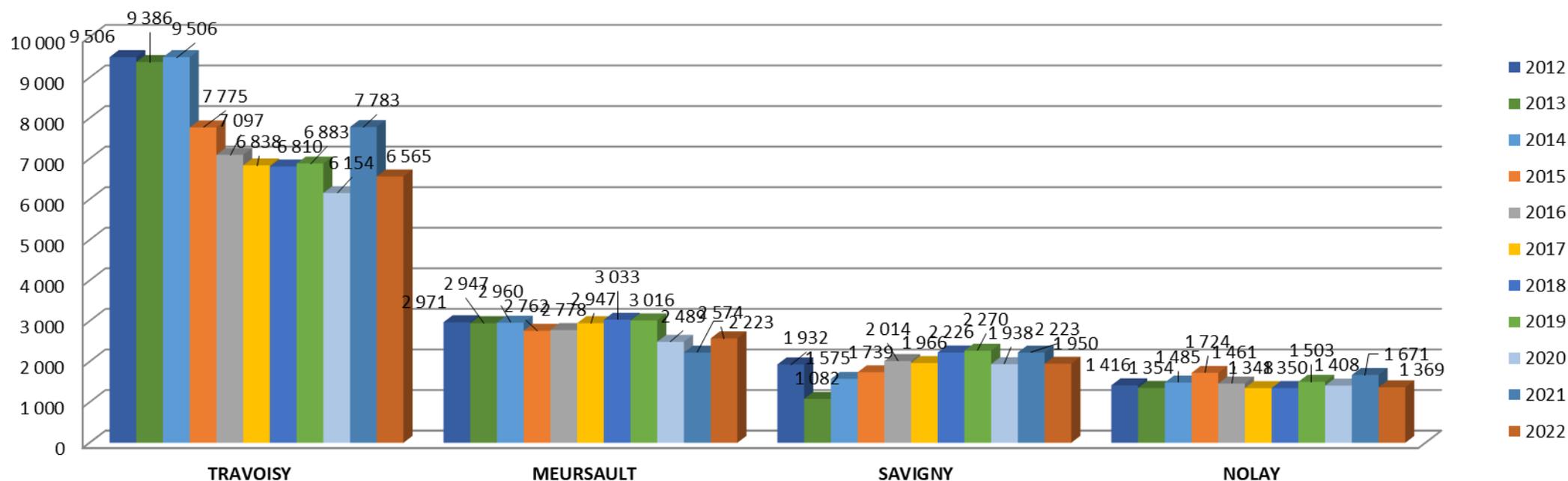
	2017		2018		2019		2020		2021		2022		Evolution 2021/2022	
	Tonnage	kg/hab	en kg/hab	en %										
Ordures ménagères	11 179	246	11 222	247	10 975	244	10 435	232	10 694	238	10 602	236	-92	-0,86%
Collecte sélective	1 047	23	1 060	23	1 075	24	1 176	26	1 193	27	1 210	27	17	1,42%
Papiers apport volontaire	1 032	23	960	21	878	20	779	17	755	17	660	15	-96	-12,69%
Verre	2 620	58	2 750	60	2 694	60	2 535	56	2 752	61	2 860	64	108	3,94%
Déchèteries	12 965	285	13 060	287	13 512	300	11 910	265	14 630	325	12 457	277	-2 173	-14,85%
DNR	2 029	45	1 850	41	1 978	44	1 740	39	1 973	44	1 902	42	-71	-3,60%
Gravats	3 728	82	4 065	89	4 063	90	3 571	79	4 376	97	3 578	80	-798	-18,24%
TOTAL DECHETS	27 811	611	29 052	617	29 134	648	26 835	597	30 024	667	27 789	618	-2 236	-7,45%
TOTAL ENFOUISSEMENT	14 907	246	9 900	336	9 770	217	8 997	200	10 044	223	9 197	204	-847	-8,43%

ANNEXE 2 : PERFORMANCES 2022

Comparaison avec les performances Nationales et Régionales



ANNEXE 3 : DECHETERIES : EVOLUTION DES TONNAGES ENTRE 2012 ET 2022



ANNEXE 4 : TABLEAU SYNTHETIQUE DES FLUX 2022



Textiles : 147 T



Verre : 2 860 T



Papiers : 659 T



Emballages : 1 210 T



Ordures ménagères : 10 602 T



Gravats : 3 578 T



Pneus : 43 T



Cabanon Emmaüs : 100 T



Plâtre : 236 T



Ferraille : 481 T



Végétaux : 3 112 T



Bois : 1 133 T



D3E : 371 T



EcoMobilier : 815 T



**Déchets Dangereux/
Piles/Batteries** : 159T



Encombrants : 1 902 T



Carton : 520 T



Collecte en Apport volontaire

3 666 T / 13 %



Collecte en Porte à porte

11 812 T / 42 %



Collecte en Déchèteries

12 457 T / 45 %



Réemploi / Réutilisation

247 T / 1 %



LE RELAIS

Valorisation

18 478 T / 66 %



Enfouissement

9 197 T / 33 %



TOTAL GLOBAL :
27 922 Tonnes

ANNEXE 5 : INVENTAIRE DU PARCS DE BACS ET DES PAV AU 31/12/22

	TOTAL AGGLOMERATION		TOTAL
BACS	Bacs jaunes	Bacs rouges	
NOMBRE	20 806	12 983	33 789
AGE MOYEN	14,1	14,7	14,4

**Annexe 6 : Inventaire des points d'apport volontaire
Etat au 31 Décembre 2022**

BEAUNE	PAYS BEAUNOIS	NOLAY	TOTAL GLOBAL
--------	---------------	-------	--------------

	PLASTIC OMNIUM Colannes enterrés (année 2017)	NEOS Colannes semi-enterrées	PLASTIC OMNIUM Colannes aériennes	ECOVERT Colannes aériennes	ECO-STOCK	TOTAL	CITEC Colannes aériennes (année 2001)	NEOS Colannes semi-enterrées (Montagny-les-B)	PLASTIC OMNIUM Colannes aériennes (année 2016)	
Colannes à verre	6	2	25	6	16	55	77	1	41	174
Colannes à journaux	4	2	12	6	19	44	76	1	32	152
TOTAL COLANNES	10	4	37	12	35	99	153	2	73	326
Nombre de sites	50						65		28	143

ANNEXE 6 : ETAT DU PARC DE VEHICULES DE COLLECTE DE LA REGIE AU 31/12/22

Type de véhicule	Immatriculation	Volume (l)	Distance parcourue (km)	Consommation	
				l/km	l/100km

Renault Prémium	CN 672 XV 21	12 051	14 370	0,84	83,86
Renault Prémium	DH 338 KV 21	13 082	16 241	0,81	80,55
Renault Prémium	DQ 914 WK 21	12 279	15 425	0,80	79,61
Renault Kangoo	CT 880 CL	559	9 885	0,06	5,67
Renault Canter	DY 292 KR 21	2 332	11 158	0,21	20,9
Renault Prémium	7 404 XN 21	2 617	3 225	0,81	81,15
Mini benne	AQ 664 JG	2 023	12 466	0,16	16,23
Renault Premium	1862 XV 21	3 623	4 115	0,88	88,05
TOTAL/MOYENNE		48 567	72 495	0,53	53

Annexe n°7 : Bilan de la distribution des composteurs en 2022

BILAN DE LA DISTRIBUTION DES COMPOSTEURS 2022

Communes	Nombre d'Habitants	Nombre de foyers	Nombre d'hab./foyer	Nb de foyers équipés (indiv.)	Nb de sites compostage collectif	Nb de foyers équipés (collectifs)	Nb de sites pros	% de foyers équipés	Estimation Nbre d'hab.concernés	Estimation poids OM compostées/an (en kg)	Nbre de composteurs échangés
Aloxe-Corton	188	76	2,47	1				1	2	124	
Aubigny-la-Ronce	197	71	2,77	6				8	17	832	1
Auxey-Duresses	369	135	2,73	2				1	5	273	1
Baubigny	282	111	2,54	6				5	15	762	
Beaune	24 200	11 200	2,16	99	3	30		1	279	13 937	28
Bligny-les-Beaune	1 293	462	2,80	9				2	25	1 259	2
Bouilland	275	81	3,40	1				1	3	170	
Bouze-les-Beaune	337	121	2,79	1				1	3	139	
Chevigny-en-Valière	338	98	3,45	31				32	107	5 346	
Chorey-les-Beaune	678	195	3,48	8				4	28	1 391	
Combertault	574	141	4,07	8				6	33	1 628	
Corberon	483	146	3,31	6				4	20	992	2
Corcelles-les-Arts	495	159	3,11	1				1	3	156	1
Corgengoux	405	123	3,29	5				4	16	823	1
Cormot-le-Grand	191	65	2,94					0	0	0	
Cormot Vauchignon				1	2						
Corpeau	1 008	387	2,60	3				1	8	391	1
Ebaty	258	74	3,49					0	0	0	
Echevronne	311	105	2,96	3				3	9	444	1
Ivry-en-Montagne	176	85	2,07	2				2	4	207	1
Jours-en-Vaux	134	42	3,19	1				2	3	160	
Ladoix-Serrigny	1 917	645	2,97	14				2	42	2 080	2
La Rochepot	324	124	2,61	1				1	3	131	1
Levernois	442	98	4,51	4				4	18	902	
Marigny-les-Reuillées	216	74	2,92	1				1	3	146	
Mavilly-Mandelot	186	59	3,15	1				2	3	158	
Meloisey	391	155	2,52	5				3	13	631	
Merceuil	991	256	3,87	5				2	19	968	1
Meursanges	555	159	3,49	9				6	31	1 571	
Meursault	1 767	659	2,68	11				2	29	1 475	1
Molinot	195	71	2,75	4				6	11	549	
Montagny	820	267	3,07	6				2	18	921	
Monthelie	179	81	2,21	1				1	2	110	
Nantoux	175	68	2,57	1				1	3	129	
Nolay	1 685	607	2,78	4	1			1	11	555	2
Pernand-Vergelesse	282	121	2,33	1				1	2	117	1
Pommard	554	223	2,48	3				1	7	373	1
Ruffey-les-Beaune	766	248	3,09	10				4	31	1 544	3
Saint-Aubin	268	114	2,35		1			0	0	0	
Saint Romain	278	98	2,84	4				4	11	567	1
Ste Marie la Blanche	876	296	2,96	4				1	12	592	1
Santenay	1 064	326	3,26	2	1			1	7	326	
Santosse	60	19	3,16					0	0	0	
Savigny-les-Beaune	1 570	650	2,42	8	1			1	19	966	1
Tailly	204	69	2,96	3				4	9	443	1
Thury	327	131	2,50	6				5	15	749	
Vauchignon	63	20	3,15	1				5	3	158	
Vignoles	946	255	3,71	9				4	33	1 669	3
Volnay	287	128	2,24	4		2		3	13	673	
TOTAL	49 580	19 898	2,49	316	9	32	0	1,6	787	39 369	58

Total 374

Mois	Nouveaux composteurs	2nd composteur payant	Composteurs échangés	TOTAL
Janvier	12	6	3	21
Février	28	1	4	33
Mars	39	5	5	49
Avril	27	3	4	34
Mai	35	1	5	41
Juin	18	2	3	23
Juillet	22	1	5	28
Août	20	1	12	33
Septembre	49	1	6	56
Octobre	29	2	8	39
Novembre	14	0	3	17
Décembre	0	0	0	0
TOTAL	293	23	58	374

